

Direction OPTILAB LLL

DESTINATAIRES : À tous les médecins, podiatres et stomothérapeutes œuvrant au CHDL
Aux unités de soins et au bloc opératoire du CHDL

EXPÉDITEUR : Dr. Eric Gaudreault, microbiologiste-infectiologue
Anick St-Amour, chef des services de biologie médicale du CHDL

DATE : Le 18 juillet 2023

OBJET : Indications et demandes de cultures de pus (superficiel et profond) de plaie

Depuis plusieurs mois, le laboratoire de microbiologie observe une augmentation importante de demandes pour des cultures de plaies, et surtout pour les cultures de pus profonds. Dans un désir de pertinence et d'optimisation de l'utilisation des services de laboratoire, nous désirons vous rappeler quelques précisions.

PERTINENCE DE LA CULTURE DE PLAIE

En 2020¹, L'Institut National d'Excellence en Santé et Services Sociaux du Québec (INESSS) a publié un avis sur **La culture de plaie : pertinence et indications**².

Dans ses recommandations, l'Institut propose, entre autres, que :

« La culture de plaie ne soit pas effectuée s'il n'y a pas de signes cliniques et symptômes d'infection ou lorsqu'une antibiothérapie systémique n'est pas considérée dans le plan de traitement d'une plaie (recommandation forte)».

IDENTIFICATION DES SPÉCIMENS:

Afin de bien identifier les spécimens et pour qu'ils soient traités de façon optimale au laboratoire, l'Institut propose que les informations essentielles suivantes soient transmises au laboratoire de microbiologie:

- La localisation précise de la plaie;
- Le type de prélèvement (écouvillon, biopsie, aspiration);
- Le type de plaie (ex. morsure, brûlure, plaie chirurgicale ou traumatique);
- S'il y a suspicion d'une infection avec un agent pathogène spécifique, atypique ou s'il y a un risque pour le personnel de laboratoire (ex. tularémie, maladie du charbon, histoplasmosse, blastomycose).

¹ <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4181775>

² Consulter l'outil : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Biologie_medicale/Outil_CulturePlaies.pdf

Nous tenons aussi à souligner que les échantillons acceptables pour la culture de pus **profond** sont :

- Pus prélevé sous la surface cutanée ou muqueuse intra-abdominale, à l'intérieur d'organe comme le foie, les os, etc. ;
- Pus prélevé en salle d'opération, par exemple un abcès (prélevé idéalement dans un contenant stérile et non pas par écouvillonnage) ;
- Pus prélevé dans une seringue, mais parfois aussi sur écouvillon, accompagnant à l'occasion des biopsies. Il faut alors indiquer qu'il s'agit d'une biopsie ;
- Aspiration de pustule ou de lésion cutanée faite à l'aiguille.

Toute autre demande de culture de plaie devrait être traitée et encodée comme une culture de pus « **superficiel** ».

Merci de votre habituelle collaboration.